



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 juin 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Par courrier, réceptionné le 5 mai 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 162 23 00002, déposée par M. Luc SABLONNIERES, pour la construction d'une habitation individuelle en zone agricole sur le territoire de votre commune de DOUE.

Votre commune de Doue est couverte par un Plan local d'urbanisme approuvé. Le projet se situe en zone A du PLU de votre commune.

Votre commune étant couverte par ce PLU approuvé, la CDPENAF n'a pas d'obligation à examiner cette demande, toutefois s'agissant d'une demande d'habitation en zone agricole et conformément à l'article L112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime, elle a décidé de rendre un avis sur ce dossier.

La commission s'est réunie, le jeudi 1^{er} juin 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire, conditionné à la réalisation du hangar agricole évoqué dans la demande sur cette même parcelle. Ce hangar devra être réalisé antérieurement à l'habitation.

Le demandeur, M. Luc SABLONNIERES est un exploitant agricole actif et ce projet est proche de son élevage.

Par ailleurs, la parcelle est non cultivée et comporte des ruines. Le projet n'impacte pas l'activité agricole.

Il conviendra également de vérifier l'absence d'impact du projet au regard du classement de la butte de Doue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur

M. Jean-François DELESALLE
Mairie
1 bis, rue Champenois
77510 DOUE


Laurent BEDU